

# BREFCENTRE Synthèses

Septembre 2013

**En 2012, au niveau régional, le recours au travail temporaire représente 25 530 emplois en équivalent temps plein, ce qui correspond à 747 436 contrats conclus.**

En 2012, le volume de travail temporaire a diminué sur une période de 12 mois, que ce soit en nombre de missions (-3,6 %) mais aussi en nombre d'emplois équivalent temps plein (-9,4 %), alors que ces mêmes données avaient progressé respectivement de +6,6 % et +10,9 % l'année précédente. Le niveau du travail temporaire observé en 2012 demeure à un niveau légèrement supérieur à celui de 2010 (25 407 contrats conclus et 727 372 emplois ETP). Les hommes occupent encore majoritairement les emplois intérimaires et représentent 68,2 % des emplois en équivalent temps plein dans la région contre 72,8 % pour la France métropolitaine. Ils signent également 66,1 % des contrats dans la région contre 69,7 % au niveau national.

La part des jeunes de moins de 25 ans n'a jamais été aussi faible. Ils signent en effet 30,9 % des contrats de travail temporaire contre 32,1 % en 2011 et 42,6 % dix ans plus tôt en 2002. Au niveau national, l'évolution est similaire et les moins de 25 ans signent moins d'un contrat sur dix (29,5 %). Les jeunes représentent toutefois 27,1 % des emplois intérimaires en équivalent temps plein dans la région Centre contre 25,5 % en France métropolitaine.

La durée moyenne des contrats pour cette tranche d'âge demeure, comme les années précédentes, inférieure à celle des autres tranches d'âge (1,58 semaine contre 1,82 semaine tous âges confondus) et diminue par rapport à 2011 (1,67 semaine pour les jeunes et 1,90 semaine tous âges confondus). Dans le même temps, les missions sont plus longues en région qu'à l'échelon national (1,48 semaine en 2012 pour les moins de 25 ans et 1,73 semaine pour l'ensemble des intérimaires)

Comme en 2010, près d'un emploi intérimaire en équivalent temps plein sur deux se trouve dans l'industrie (49,6 %). Après avoir progressé en 2011, la part du secteur de l'industrie se rétracte de nouveau. Dans ce domaine d'activité, le nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein a diminué en un an de -12,7 %. Le secteur de la construction enregistre une baisse du nombre d'emplois en équivalent temps plein de -10,0 % en région (-5,1 % pour la France métropolitaine). Enfin, le tertiaire représente 34,5 % des emplois en équivalent temps plein contre 32,8 % en 2011, malgré une diminution annuelle de -4,6 % du nombre d'emplois intérimaires en ETP.

## → Le travail temporaire en région Centre en 2012

### Tendance généralisée à la baisse

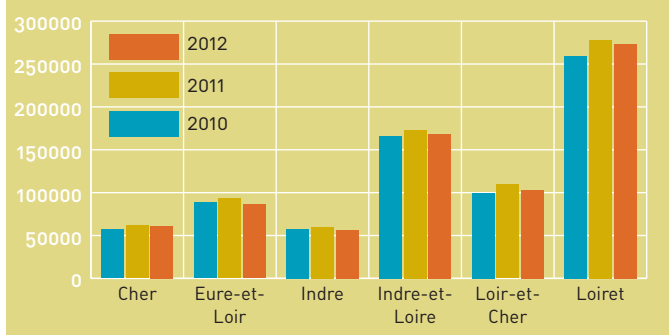
Le Loiret demeure le plus gros pourvoyeur d'emplois intérimaires avec 9 234 emplois ETP en 2012 contre 5 330 pour l'Indre-et-Loire et 3 934 pour le Loir-et-Cher, ce qui correspond à 272 943 contrats signés pour le Loiret, 168 142 pour l'Indre-et-Loire et 103 019 pour le Loir-et-Cher. L'Indre et le Cher présentent des niveaux similaires avec respectivement 1941 et 2 027 emplois en équivalent temps plein, soit 56 363 et 60 836 missions. En Eure-et-Loir, l'intérim représente 3 065 emplois équivalent temps plein et 86 133 contrats. La tendance régionale suit l'évolution nationale avec une rétractation du niveau global du travail temporaire. En effet, le nombre de contrats conclus en 2012 diminue de -3,6 % en région Centre passant de 775 378 en 2011 à 747 436 en 2012. La France métropolitaine enregistre une baisse annuelle plus importante (-5,7 %).

Même si le niveau de recours à l'intérim varie selon les départements de la région, ils enregistrent toutefois tous une baisse annuelle du nombre de missions de -7,7 % pour l'Eure-et-Loir à -1,6 % pour le Cher. L'Indre et le Loir-et-Cher affichent une diminution proche de celle de la France avec respectivement -5,9 % et -5,8 %. En Indre-et-Loire, le nombre de contrats conclus recule de -2,9 %. Toutefois, ce bilan est contrasté. Mis à part l'Eure-et-Loir et l'Indre, le nombre de missions conclues en 2012 demeure supérieur à celui enregistré en 2010 et la région gagne ainsi plus de 20 000 contrats par rapport à 2010.

En équivalent temps plein, l'évolution est similaire mais l'écart entre la région et la France métropolitaine est moins prononcé. En effet, en un an, la région a perdu 9,4 % emplois intérimaires en équivalent temps plein (ETP) alors que dans le même temps, la France en perd 9,7 %. Tous les départements enregistrent également une perte. Pour la moitié d'entre eux, la perte est supérieure à celle de la région, -13,3 % pour l'Eure-et-Loir, -13,1 % pour l'Indre, -10,1 % pour le Loir-et-Cher. L'évolution annuelle en Indre-et-Loire est de -6,9 %, -7,4 % pour le Cher, -8,7 % pour le Loiret.

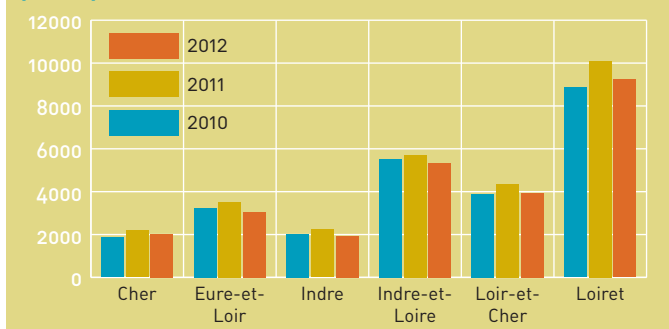
Enfin, le nombre d'emploi ETP de 2012 est proche de celui de 2010, avec seulement 123 emplois supplémentaires enregistrés pour la région.

Contrats conclus par département en 2010, 2011 et 2012



Source : DARES - Pole emploi - Insee

Nombre d'emplois en équivalent temps plein par département en 2010, 2011 et 2012

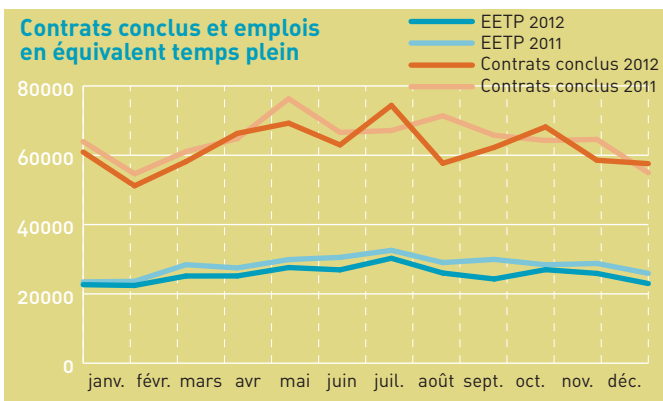


Source : DARES - Pole emploi - Insee

## Une saisonnalité anticipée au deuxième semestre

L'emploi intérimaire connaît chaque année des variations saisonnières. Néanmoins, au deuxième semestre 2012, les sommets de la courbe des contrats conclus pour la région sont anticipés par rapport à 2011. En effet, en août 2011, 71 381 contrats avaient été conclus, en 2012 ce chiffre a été dépassé dès le mois de juillet (74 389 missions). De même, en novembre 2011, 64 560 contrats ont été signés dans la région. Ce pic automnal apparaît également en 2012 mais au mois d'octobre avec 68 163 contrats. L'ensemble des départements connaît la même progression saisonnière pour 2012, ce qui n'était pas le cas en 2011.

Le nombre d'emplois générés par l'intérim en région Centre a connu son niveau le plus bas de l'année en février 2012 avec 51 174 contrats conclus, ce qui représente 22 423 emplois en équivalent temps plein. Ce nombre a ensuite progressé jusqu'en mai (69 260 contrats soit 27 593 EETP). Avant de connaître un point haut en juillet (30 268), le nombre de contrats a ensuite fléchi en août avant un nouveau sursaut au cours du quatrième trimestre (octobre).



Source : DARES - Pole emploi - Insee

## Une répartition catégorielle identique à l'année précédente

La répartition des intérimaires par catégories socioprofessionnelles demeure inchangée en 2012. En effet, tout comme en 2011, 80,3 % des contrats de travail temporaire concernent des ouvriers pour la région Centre. Cette proportion s'élève à 72,3 % pour la France métropolitaine en 2011 comme en 2012. Néanmoins, les ouvriers ne représentent que 77,1 % des contrats en Indre-et-Loire et 87,2 % dans l'Indre.

Si on observe la répartition par professions et catégories socio-professionnelles (PCS) en emplois équivalent temps plein, les ouvriers n'occupent plus que 79,3 % des emplois en région et 74,1 % pour la France métropolitaine. Les employés en 2012 représentent désormais 9,0 % des emplois ETP en région et 11,7 % des EETP en France métropolitaine.

En région Centre, plus d'un ouvrier intérimaire (en EETP) sur deux (52,3 %) est embauché dans l'industrie contre 48,2 % pour la France métropolitaine. Ce sont les secteurs de la fabrication de denrées alimentaires, la métallurgie et la fabrication de produits en caoutchouc qui embauchent l'essentiel des intérimaires ouvriers.

De plus, 83,7 % des emplois intérimaires dans l'industrie sont des postes d'ouvriers (81,9 % pour la France). Les ouvriers sont également très présents dans la construction où ils représentent 86,5 % des emplois en équivalent temps plein de la région et 88,0 % au niveau national.

Près de trois ouvriers intérimaires sur quatre en région sont des hommes (74,0 %), alors que plus de trois employés sur quatre sont des femmes (75,5 %).

Les employés représentent 9,0 % des emplois en équivalent temps plein de la région contre 11,7 % pour l'échelon national, 67,7 % d'entre eux travaillent dans le tertiaire (principalement le

transport ainsi que le commerce et réparation automobile), 27,1 % dans l'industrie (contre 73,9 % dans le tertiaire et 19,9 % dans l'industrie pour la France).

Les cadres occupent moins de 1 % des emplois intérimaires de la région contre 1,8 % pour la France. La part des professions intermédiaires s'élève à 6,5 % pour la région contre 8,0 % des emplois ETP en France. L'industrie embauche 50,2 % des professions intermédiaires en région (contre 38,7 % en France) notamment dans les secteurs de l'industrie pharmaceutique et la métallurgie. Le tertiaire occupe 42,4 % des professions intermédiaires à l'échelon régional contre 51,3 % à l'échelon national.

## La part des seniors intérimaires toujours croissante

Les contrats de travail temporaire touchent de plus en plus les personnes de 50 ans et plus. En 2012, les seniors signaient 10,1 % des contrats d'intérim en région Centre contre 9,5 % en 2011, 8,7 % en 2010 et 8,3 % en 2009. Cette évolution n'est pourtant pas une particularité locale puisque les seniors concluent 10,0 % des missions en 2012 en France métropolitaine contre 9,4 % en 2011. C'est dans le Cher que leur proportion est la plus élevée (11,4 %) et dans le Loiret qu'elle est la plus faible (9,3 % des contrats conclus).

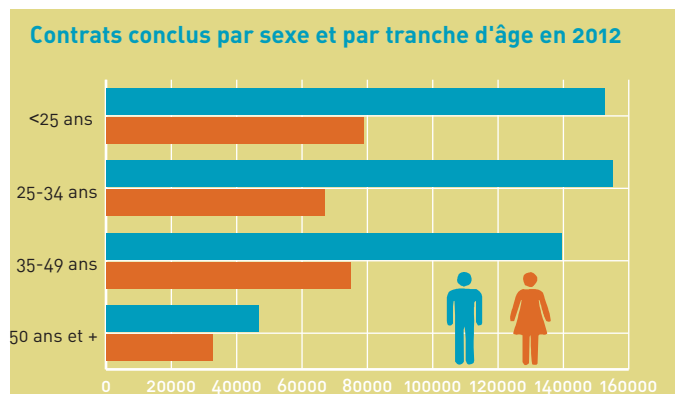
Si on observe le phénomène du point de vue des emplois en équivalent temps plein, la proportion des seniors en région Centre est identique (10,1 %) alors qu'en France elle s'élève à 10,6 %. De plus, 61,8 % des emplois intérimaires en équivalent temps plein occupés par des seniors le sont par des hommes. Cette proportion s'élève à 71,5 % pour l'échelon national, 80,6 % des emplois ETP occupés par des seniors sont des emplois d'ouvriers (75,1 % pour la France métropolitaine).

Même si la part des seniors dans l'emploi intérimaire connaît de fortes évolutions, il n'en demeure pas moins que les moins de 25 ans signent 30,9 % des contrats en 2012 en région Centre et 29,5 % en France. Ils occupent 27,1 % des emplois ETP de la région et 25,5 % en France. Toutefois, ces proportions tendent à se réduire depuis 2009.

Les jeunes signent près d'un tiers des contrats dans l'Indre (32,6 %) et moins de trois contrats sur dix dans le Cher (29,5 %). Toutefois, c'est dans le Loir-et-Cher que la part des jeunes dans le nombre d'emplois intérimaires en ETP est la plus importante (28,7 %). Pour eux aussi, la position d'ouvrier domine, ainsi 78,8 % des intérimaires de moins de 25 ans occupent un emploi d'ouvrier en équivalent temps plein. Par ailleurs, 68,5 % des jeunes intérimaires sont des hommes.

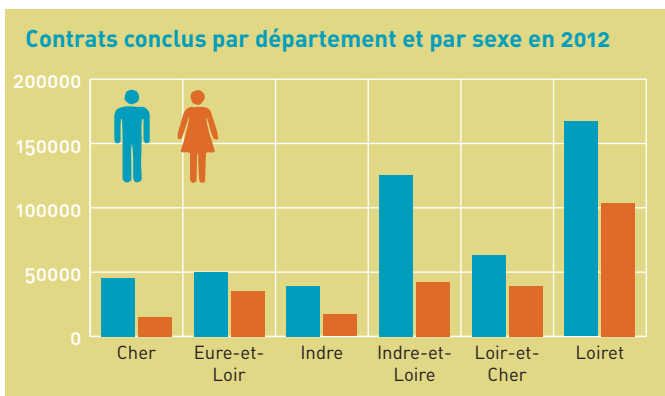
## Une plus grande parité en Eure-et-Loir

Les emplois de travail temporaire sont majoritairement occupés par des hommes et cette situation n'évolue pas en 2012. En effet, au niveau national, les hommes signent 69,7 % des contrats, ce qui représente 72,8 % des emplois en équivalent temps plein. La différence est atténuée au niveau régional avec 66,1 % des contrats conclus par des hommes soit 68,2 % des emplois ETP.



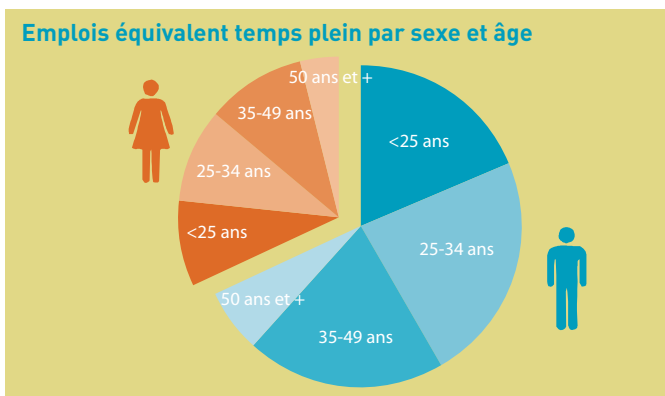
Source : DARES - Pole emploi - Insee

La palme de la parité revient au département de l'Eure-et-Loir où les femmes signent 41,4 % des contrats (33,9 % pour la région et 30,3 % pour la France) et occupent 40,0 % des emplois intérimaires en équivalent temps plein. En revanche, c'est dans le Cher que la part des femmes dans le nombre de contrats conclus est la plus faible (25,0 %) suivi de près par l'Indre-et-Loire (25,1 %). En équivalent temps plein, les femmes représentent respectivement dans ces deux départements 23,4 % et 23,5 % des emplois. Toutefois, le Cher enregistre une progression de +8,0 % du nombre de contrats signés par les femmes par rapport à 2012 alors que dans le même temps le nombre de contrats signés par les hommes diminue de -4,4 % dans ce département.



Source : DARES - Pole emploi - Insee

Les hommes demeurent donc majoritaires et sont principalement âgés de 25 à 34 ans. En effet, au niveau régional, 23,1 % des emplois ETP sont occupés par des hommes de cette tranche d'âge soit 20,8 % des contrats conclus. Au niveau national, les proportions sont néanmoins plus élevées avec 25,2 % des EETP et 22,9 % des contrats conclus par les hommes de 25 à 34 ans. En Indre-et-Loire, cette catégorie représente 27,3 % des emplois ETP intérimaires et près du quart des contrats conclus (24,7 %).



Source : DARES - Pole emploi - Insee

Les hommes occupent essentiellement des postes d'ouvriers pour 86,1 % d'entre eux (en EETP) contre 64,6 % des femmes (70,6 % dans l'Indre). Au niveau national, moins d'une femme intérimaire sur deux est une ouvrière (49,1 %). Les femmes occupent également des postes d'employées pour 21,2 % d'entre elles (31,0 % pour la France métropolitaine et 31,4 % dans l'Indre-et-Loire).

## Des missions plus longues en région

La durée moyenne des missions de travail temporaire s'élève en 2012 à 1,82 semaine en région Centre contre 1,90 semaine l'année précédente. Ce raccourcissement est également observé au niveau national puisque la durée moyenne passe de 1,78 en 2011 à 1,75 semaine en 2012. C'est dans le Loir-et-Cher que les missions sont les plus longues avec 2,07 semaines en moyenne et dans l'Indre-et-Loire qu'elles sont les plus courtes (1,66 semaine).

En moyenne, les contrats ont été plus longs dans les secteurs de la construction (2,17 semaines) et de l'industrie (2,13 semaines). Par contre, la durée des missions est nettement plus courte dans

le tertiaire (1,42 semaine). Toutefois, tous les secteurs du tertiaire n'ont pas les mêmes pratiques ; les activités d'information et de communication enregistrent une durée moyenne de missions de 2,64 semaines contre 0,91 semaine pour l'administration publique, la santé et l'enseignement.

Il existe quelques disparités départementales. Dans l'industrie, les missions sont les plus courtes dans le Loiret (1,91 semaine) et les plus longues dans l'Indre (2,52 semaines). Pour la construction, les durées sont plus homogènes et varient de 2,07 semaines dans l'Indre-et-Loire à 2,35 semaines dans le Loiret. Pour le tertiaire, les variations peuvent être plus importantes selon les secteurs et les départements. Ainsi, pour le secteur de l'information et communication, la durée des missions dans le Cher est de 5,06 semaines en moyenne et de 1,31 semaine dans l'Indre. De même pour les activités financières, l'écart est important entre l'Indre-et-Loire (2,12 semaines) et l'Eure-et-Loir (4,10 semaines).

Durée moyenne des missions de travail temporaire	Centre	France métro
Industrie	2,13	2,05
Construction	2,17	2,56
Tertiaire	1,42	1,25
<i>dont</i>		
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	1,37	1,19
Information et communication	2,64	2,54
Activités financières et d'assurance	2,57	3,17
Activités immobilières	1,96	1,99
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	1,79	1,49
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	0,91	0,71
Autres activités de services	0,98	1,02
Toutes activités confondues	1,82	1,73

Source : DARES - Pole emploi - Insee

## Le tertiaire est moins impacté par la baisse

Tous secteurs confondus, le nombre d'emplois en ETP en région atteint 25 530 emplois en 2012 et enregistre un recul de -9,4 % par rapport à 2011. Cette baisse est plus importante que la diminution nationale (-8,9 %). L'évolution du secteur de l'industrie est sensiblement identique en région Centre et en France métropolitaine avec respectivement des pertes de -12,7 % et -12,1 %. En revanche, la construction souffre plus en région et affiche une perte de -10,0 % des emplois ETP contre -5,1 % en France métropolitaine. Le tertiaire est plutôt épargné avec une perte de -4,6 % localement contre -7,1 % pour l'échelon national.

Malgré un repli, l'industrie demeure le plus gros employeur d'intérimaires avec 12 656 emplois en équivalent temps plein en 2012. Au niveau départemental, l'évolution du nombre d'emplois ETP est assez inégale. Le département du Cher affiche un recul dans l'industrie de -5,3 % contre -17,4 % en Indre et -18,9 % dans le Loir-et-Cher.

La perte régionale importante dans le secteur de la construction s'explique principalement par l'évolution négative de ce secteur dans trois départements que sont l'Indre (-15,3 %), le Cher (-21,5 %) et l'Eure-et-Loir (-24,7 %). Le Loiret affiche une moindre baisse avec -6,8 %. Néanmoins, la construction emploie 3 810 intérimaires en équivalent temps plein dans la région, soit 14,9 % de l'ensemble des emplois intérimaires en ETP.

Par ailleurs, le tertiaire totalise 8 810 emplois intérimaires. Toutefois, les évolutions dans ce domaine sont également dispa-

rates. Le Loir-et-Cher affiche une hausse de +7,5 % et le Cher enregistre une légère augmentation du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein (+0,7%). Dans le même temps, ce nombre diminue de -10,0 % en Eure-et-Loir et de -7,0 % dans le Loiret.

Parallèlement à la baisse du nombre d'emplois intérimaires, on constate également un raccourcissement des missions. La durée moyenne dans l'industrie passe de 2,22 semaines en 2011 à 2,13 en 2012. De même dans la construction, les missions avaient une durée moyenne de 2,23 semaines en 2011 contre 2,17 en 2012. Le tertiaire enregistre des missions de 1,42 semaine en moyenne en 2012 contre 1,48 en 2011.

Un peu moins d'un emploi intérimaire sur deux dans la région est un emploi industriel (49,6 %), soit plus qu'au niveau national (43,6 %) mais moins que l'année précédente où 51,5 % des EETP étaient industriels (53,3 % en 2007 avant la crise). L'Indre-et-Loire est le département dans lequel l'industrie est la moins utilisatrice d'intérimaires avec 36,9 % des emplois, alors que dans le Loir-et-Cher, l'industrie occupe 61,2 % des emplois intérimaires.

La part de la construction dans l'emploi intérimaire demeure stable avec 14,9 % des EETP (15,0 % en 2011), cette proportion est plus élevée pour la France métropolitaine (21,0 %). Toutefois, on observe des disparités départementales. Dans l'Indre-et-Loire, la construction emploie 25,8 % des intérimaires contre 9,1 % en Eure-et-Loir.

Le poids du tertiaire en région (34,5 % des emplois) est assez proche du niveau national (34,3 % des emplois). Cependant, il n'y a pas d'homogénéité départementale. Ainsi, le tertiaire occupe 41,5 % des intérimaires dans le Loiret contre seulement 25,4 % dans le Cher. La proportion d'emplois intérimaires dans le tertiaire est en hausse par rapport à 2011 mais n'atteint pas le niveau de 2009. En effet en 2009, le tertiaire occupait 36,1 % des emplois intérimaires régionaux (34,5 % en 2012) et 37,2 % des emplois nationaux (34,3 % en 2012).

Si on observe plus finement la répartition des emplois intérimaires par activité en 38 postes, on constate que le secteur du transport et entreposage arrive en deuxième position après la construction en pourvoyant 14,6 % des emplois de travail temporaire (9,8 % pour la France métropolitaine). Ce secteur est important car il est le plus gros utilisateur d'emplois de travail temporaire dans la moitié des départements de la région devant la construction. Ainsi, dans le Loiret, 22,4 % des emplois concernent le secteur du transport et entreposage (11,8 % pour la construction). De même dans l'Indre et l'Eure-et-Loir, où ce domaine représente respectivement 14,0 % et 11,6 % contre 13,4 % et 9,1 % pour la construction.

Vient ensuite le secteur du commerce et réparation automobile qui représente 2 120 emplois ETP soit 8,3 % du total de l'emploi intérimaire régional. Cette proportion oscille entre 7,9 % et 9,1 % au niveau départemental excepté pour l'Eure-et-Loir dans lequel il ne pèse 5,5 %.

Le secteur industriel le plus important est celui de la fabrication d'aliments et boissons avec 1 682 emplois ETP, ce qui représente 6,6 % des emplois contre 8,0 % en France métropolitaine. Le poids de ce secteur est particulièrement faible en Indre-et-Loire où il représente 2,4 % des emplois et il est particulièrement fort dans le Loir-et-Cher avec 9,3 % des emplois ETP.

La métallurgie emploie 6,5 % des intérimaires ETP de la région soit 1 671 emplois, c'est 11,0 % de moins que l'année précédente. Ce secteur recule dans tous les départements excepté dans le Cher où il progresse de +16,3 % et représente 12,4 % des emplois ETP. Il s'agit du deuxième secteur pourvoyeur d'emplois dans ce département après la construction (19,2 % des emplois). De plus, c'est également le secteur dominant dans le Loir-et-Cher avec 11,2 % des emplois malgré une perte annuelle de 20,4 %.

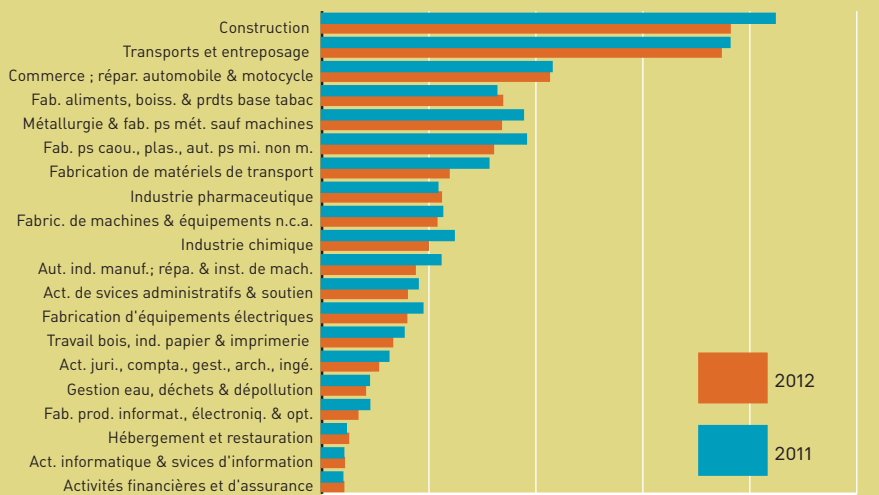
Certains secteurs sont localement importants malgré un faible poids au niveau régional et met ainsi en exergue des spécificités départementales. Ainsi, en Eure-et-Loir, l'industrie chimique est le deuxième secteur qui a le plus recours au travail temporaire avec 9,7 % des emplois (3,9 % pour la région et seulement 2,0 % pour la France métropolitaine). Dans l'Indre et le Loir-et-Cher, la fabrication de matériel de transport représente respectivement 12,6 % et 10,8 % des emplois contre 4,6 % au niveau régional. Dans le Loiret, l'industrie pharmaceutique et l'industrie chimique représentent ensemble 13,0 % des emplois intérimaires contre à peine 3,1 % au niveau national.

A noter également que le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et plastique est passé de la quatrième à la sixième place avec une perte de -16,2 % des emplois, passant de 1 905 à 1 597 emplois. Il représente désormais 6,3 % de l'emploi temporaire régional.

Le secteur qui enregistre la plus forte baisse est celui de la fabrication de textile qui recule de 42,4 % passant de 245 à 141 emplois en un an.

Cependant, sept secteurs enregistrent en un an des hausses de recours au travail temporaire. Il s'agit de la production et distribution d'électricité (+10,9 % et 146 emplois en 2012), l'hébergement et la restauration (+9,5 % et 242 emplois), les activités financières et d'assurance (+5,1 % et 197 emplois), la fabrication d'aliments et de boissons (+3,3 % et 1 682 emplois), l'industrie pharmaceutique (+3,1 % et 1 110 emplois), les activités informatiques (+2,7 % et 203 emplois) et enfin, les activités immobilières (+1,1 % et 157 emplois).

### Nombre d'EETP par secteur d'activité en région Centre



### ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Depuis le premier janvier 1995 et l'entrée en vigueur de la loi sur les entreprises et l'initiative individuelle, les agences de travail temporaire établissent et adressent à l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage un relevé mensuel de contrat de travail temporaire pour chacune des missions réalisées au cours du mois.

Le résultat de la collecte des relevés mensuels est transmis par le centre national de collecte de Pôle emploi à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions achevées dans le mois et des équivalents-emplois temps plein. Ces informations sont ventilées suivant l'activité économique et le lieu d'implantation de l'établissement utilisateur.

**Emplois équivalents à temps plein (EETP) :** volume total de travail effectué par les intérimaires rapporté au volume total de travail effectué par une personne travaillant à temps plein.